

CPU : les 17 propositions issues du colloque 2018 sur l'Europe des universités

Paris - Publié le lundi 26 mars 2018 à 18 h 15 - Actualité n° 116353

Soutien à la création d'universités européennes, poursuite des collaborations avec les universités britanniques, intégration d'un volet stratégie européenne aux contrats de site des établissements, augmentation « significative » des moyens alloués à la mobilité européenne, mise en place d'un dispositif européen de type Pépité, retrait des investissements dans l'ESR des critères de Maastricht : telles sont quelques-unes des 17 propositions formulées par la CPU, le 26/03/2018, à l'issue de son colloque consacré à l'Europe des universités qui s'est tenu à l'Université de Bourgogne, les 15 et 16/03/2018.

« En lien direct avec les thématiques abordées au cours de ces deux journées, elles permettront de faire entendre la voix des universités françaises lors des grandes échéances européennes de 2018 : notamment lors de la Conférence ministérielle européenne de l'enseignement supérieur, dite Conférence du processus de Bologne, organisée par la France en mai prochain, et à l'occasion de la publication des orientations du futur programme-cadre européen par la Commission européenne en juin », indique la CPU.

« La CPU est une actrice majeure de la négociation du projet d'universités européennes et de réseaux universitaires, voulus par le président de la République. Erasmus+ et le 9^e programme-cadre nous offrent des cadres de coopération sur lesquels nous devons compter », déclarait Gilles Roussel, président de la CPU, en ouverture du colloque. « Nous avons progressé dans l'harmonisation des diplômes et des parcours, même s'il reste beaucoup à faire. Nous avons aussi bien avancé dans la mise en commun de nos expertises. Mais nous devons aller plus loin. Il est de notre responsabilité de redonner du sens au projet européen, et il faut le voir comme un véritable engagement. »

Les 17 propositions issues du colloque 2018 de la CPU « L'Europe des universités »

- 1. La CPU réaffirme le rôle majeur des universités dans la promotion des valeurs européennes de tolérance, d'ouverture d'esprit, de liberté académique et de solidarité : elle appelle à la mobilisation des universités d'Europe pour amplifier la promotion de ces valeurs et développer activement la culture et la citoyenneté européennes auprès de la jeunesse.
- 2. La CPU soutient pleinement la création sur l'ensemble du territoire européen « d'universités européennes », réseaux d'excellence aux profils variés visant à favoriser une approche intégrée de la formation, de la recherche, de l'innovation ainsi que de l'entrepreneuriat.
- 3. La CPU défend une vision inclusive et évolutive de l'excellence en recherche et en formation. Elle

souhaite que les libres initiatives des établissements d'enseignement supérieur européens aboutissent au renforcement de la cohésion entre l'ensemble des États membres, et contribuent ainsi au développement d'écosystèmes territoriaux associant régions et établissements d'enseignement supérieur et de recherche au sein d'une stratégie partagée.

- 4. La CPU souligne l'importance de poursuivre les collaborations avec les universités britanniques au-delà du cadre institutionnel qui sera défini par l'Union européenne à l'issue des négociations autour du Brexit, et qui ne saurait mettre un terme à des coopérations fécondes pour le développement de la recherche, de l'innovation et de la formation en Europe et dans le monde. Elle invite en outre à maintenir une politique généreuse et réciproque d'accueil des étudiants en mobilité.
- 5. La CPU invite les partenaires des sites à favoriser la mise en réseau, voire la mutualisation, des services d'ingénierie et d'accompagnement des projets européens. Plus généralement, elle recommande que les contrats de site intègrent un volet de stratégie européenne partagée précisant l'implication de chacun des partenaires, notamment des universités et des organismes de recherche.
- 6. La CPU demande que lorsque le Mesri et les instances européennes communiquent sur les UMR impliquées dans des programmes européens, ils fassent apparaître toutes les tutelles, notamment universitaires.
- 7. La CPU est favorable à la généralisation de l'open access, tant au niveau européen que national. Dans la continuité de cet engagement, elle entend soutenir les initiatives en faveur du développement de la science ouverte.
- 8. La CPU recommande d'intégrer un volet spécifiquement dédié à l'Europe dans la formation doctorale (CV européen, financements et projets, carrière, connaissance des institutions et de la citoyenneté européenne, open access...).
- 9. Pour une politique d'influence efficace à Bruxelles, la CPU œuvrera par le biais de sa représentation à un renforcement de la concertation et des actions conjointes de l'ensemble des acteurs européens de l'Esri, notamment via les alliances de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur place.
- 10. La CPU appelle au développement d'une stratégie d'influence de l'enseignement supérieur et de la recherche européens vers les universités d'autres régions du globe, notamment à travers l'implication des universités ultramarines dans des coopérations avec les pays limitrophes.
- 11. La CPU souhaite que la proportion d'étudiants ayant bénéficié au cours de leur formation d'une période d'études ou d'un stage dans un autre pays européen soit portée à 50 %. À cette fin, elle demande une augmentation significative des moyens alloués à la mobilité européenne, recommande d'intégrer un volet de mobilité dans les cursus, et préconise le développement de la mobilité virtuelle afin de toucher le plus grand nombre d'étudiants et d'apprenants dans le cadre de la formation tout au long de la vie.
- 12. La CPU demande un plan d'investissement en faveur du développement des pédagogies innovantes et des infrastructures nécessaires au soutien à la mobilité virtuelle ainsi qu'à la numérisation des offres de formation au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur.
- 13. Afin de soutenir l'entrepreneuriat étudiant et de permettre le déploiement du statut d'étudiant entrepreneur, la CPU demande, parallèlement au soutien apporté au dispositif national, la mise en

place d'un programme de type Pépité au niveau européen.

- 14. La CPU propose de promouvoir, au sein des nouveaux dispositifs Erasmus+, l'internationalisation des formations en apprentissage et en alternance de l'enseignement supérieur. Pour faciliter la mobilité des étudiants apprentis, la CPU demande que le contrat de travail puisse être suspendu pendant la période de mobilité avec un relais financier assuré par le programme Erasmus+.
- 15. La CPU souhaite une approche intégrée entre les directions générales de la Commission européenne (notamment des DG RTD, EAC et REGIO) et une plus grande harmonisation de leurs règles de financement.
- 16. En accord avec les autres conférences de recteurs européennes et en lien avec sa préoccupation constante de dégager les moyens nécessaires pour les investissements et pour maintenir et renforcer leur compétitivité académique, la CPU réitère sa demande de sortir les investissements dans l'ESR des critères de Maastricht.
- 17. La CPU réaffirme son attachement à l'objectif, fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020, d'atteindre 3 % du PIB consacrés à la recherche et l'innovation publiques et privées pour tous les États membres, y compris la France. Afin d'assurer l'indépendance scientifique de l'Europe, d'apporter des réponses appropriées aux grands enjeux sociétaux de demain, et de mieux financer davantage de projets, elle demande, à l'instar d'autres associations d'universités européennes, le doublement du budget consacré à la recherche et l'innovation dans le prochain programme-cadre.

Conférence des Présidents d'Université



La CPU est une association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Général | Gouvernance | Effectifs

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Tutelles	<ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. • Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »